

**1. Données du bien du patrimoine mondial****1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial**

Ville fortifiée historique de Carcassonne

**1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial****Etat(s) partie(s)**

- France

**Type de Bien**

culturel

**Numéro d'identification**

345rev



**Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial**

1997

**1.3 - Tableau des informations géographiques**

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Ville fortifiée historique de Carcassonne	43.211 / 2.359	11	1358	1369	1997
<b>Total (ha)</b>		<b>11</b>	<b>1358</b>	<b>1369</b>	

**1.4 - Carte(s)**

Titre	Date	Lien vers source
Ville fortifiée historique de Carcassonne : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1997	01/04/2011	
Ville fortifiée historique de Carcassonne : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la liste en 1997	01/04/2011	

**1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien**

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin  
Ministère de la culture et de la communication  
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO  
Département des affaires européennes et internationales

**Commentaire**

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

**1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale**

- Jackie Estimbre  
DRAC Languedoc-Roussillon

chargée de documentation  
hérault

**Commentaire**

Ajouter le Maire de Carcassonne Hôtel de ville 32 rue Aimé Ramond 11835 Carcassonne cédex 9 Le Château comtal et les remparts sont administrés par le Centre des monuments nationaux

**1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)**

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [carcassonne.monuments-nationaux.fr](http://carcassonne.monuments-nationaux.fr)
3. [www.carcassonne.org](http://www.carcassonne.org)

**Commentaire**

ajouter le lien de l'Office du tourisme de Carcassonne : <http://www.tourisme-carcassonne.fr/>

**1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé****2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle****2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur****Commentaire**

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 par l'état français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

**2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit**

(ii)(iv)

**2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère**

critère (ii) : L'enceinte de Carcassonne, doublée et modernisée au 13ème siècle est un exemple exceptionnel de fortification urbaine du Moyen âge dont l'influence a été très importante à son époque. Les très vastes travaux de restauration réalisés pendant la deuxième moitié du 19ème siècle sont également exemplaires de la pensée et de l'œuvre de Viollet-le-Duc qui a influencé fortement l'évolution des principes de conservation en France et en Europe au 19ème siècle. critère (iv) : La ville de Carcassonne est un rare exemple de cité médiévale fortifiée dont l'énorme système défensif a été construit sur les remparts datant de la fin de l'Antiquité, modernisé jusqu'au 13ème siècle et conservé jusqu'à nos jours. La ville, avec sa cathédrale, son château, ses maisons et ses rues, offre l'image authentique d'une ville médiévale.

**2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée**

**2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle**

### **3. Facteurs affectant le bien**

#### **3.14. Autre facteurs**

##### **3.14.1 - Autre(s) facteur(s)**

La forte attractivité touristique de la Cité engendre des pratiques pouvant ponctuellement nuire à la qualité du site. Ainsi, les terrasses des restaurants et les étals des commerçants ont tendance à occuper trop fortement l'espace public. La Mairie et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine font preuve de pédagogie, et parfois de mesures plus coercitives, pour inciter les professionnels à avoir recours à des pratiques plus respectueuses du cadre de vie.

### 3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

#### 3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>							
3.1.1	Habitat							
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>							
3.2.1	Infrastructures de transport de surface							
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
<b>3.7</b>	<b>Conditions locales affectant le tissu physique</b>							
3.7.1	Vent							
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
<b>3.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>							
3.9.3	Entraînement militaire							
<b>3.13</b>	<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
<b>Légende</b>	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

### 3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

#### 3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	11-50%	En cours	Significatif	Capacité faible	En hausse

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Des fermes éoliennes ont déjà été édifiées et d'autres sont encore envisagées sur la Montagne Noire, contrefort du Massif central, qui constitue le premier relief situé à environ 20 km de la cité. Les services des ministères de la culture et de l'environnement restent très vigilants sur cette question. La fréquentation du site représente le plus grand facteur potentiel de risque de dégradation du bien, mais il est globalement maîtrisé.

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** pour maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont **connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

### 4.2. Mesures de protection

#### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

#### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

#### • Question 6.02

Le bien est régi par plusieurs types de protection :

- La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

- Le Plan local d'urbanisme (PLU) (Code de l'urbanisme) est le document d'urbanisme élaboré par les communes pour gérer l'évolution du tissu urbain. Désormais, le PLU peut identifier des zones d'intérêt patrimonial qui sont soumises à une réglementation particulière.

- La protection de territoires - ensembles paysagers ou urbains, au titre des Sites (loi de 1930 reprise dans le Code de l'environnement) est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour toute modification du site, et l'inscription, qui exige un avis simple de l'architecte des bâtiments de France sur tous travaux et constructions nouvelles et un avis conforme sur toute démolition.

Le bien Ville fortifiée historique de Carcassonne comporte deux sites inscrits et un site classé "les abords de la Cité". Une zone "non aedificandi" a été supprimée en 1998 et fondue dans un site classé intitulé "Les abords de la Cité"

#### Commentaire

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est en cours d'achèvement. Il devrait être terminé en 2014.

#### 4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

#### 4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

#### 4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées

**dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?**

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

**4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?**

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

**4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection**

Certaines insuffisances, notamment en terme de traitement des abords immédiats de la cité (vastes parkings peu intégrés) devraient être abordées dans le cadre de l'étude "Opération Grand Site" actuellement en cours d'élaboration.

**4.3. Système de gestion / Plan de gestion**

**4.3.1 - Système de gestion**

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération.**

**Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

**Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2**

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

• **Question 5.04** Plans en place prévoyant la création d'un "comité directeur" :  
Deux importants programmes de gestion sont en cours et assurent un gestion intégrée du bien du Patrimoine Mondial. Il s'agit de : - l'Opération Grand Site (OGS), lancée en 2003 et actuellement en cours d'élaboration, soit une démarche d'aménagement du territoire fondée sur la concertation entre l'État et les collectivités territoriales, pour répondre au problème de dégradation d'un site majeur et pour en assurer la gestion. Son rôle est de fédérer tous les acteurs locaux sur un programme global de mise en valeur du site et sa mission d' améliorer les conditions de découverte du site et développer le tourisme local et départemental. L'OGS est formalisée sur la forme d'un syndicat mixte. - la constitution d'un comité scientifique du "Projet de monument", lancée en 2005 sur initiative du Centre des Monuments Nationaux. Le rôle du Comité est de fédérer les services de l'état, les spécialistes scientifiques et autres personnes physiques et morales autour du projet de monument . Le projet concerne la préservation et la mise en valeur du monument et de ses collections, la programmation des travaux sur le château et les remparts, l'avancement de la recherche scientifique, le développement de l'activité culturelle et pédagogique

• **Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers

L'opération OGS et le Projet de monument permettent de réunir dans une même structure, l'ensemble des acteurs (Mairie, Conseil Général, Ministère de la culture et de la communication, ...). Une convention cadre est en cours de finalisation entre le CMN et la Ville de Carcassonne, précisant, entre autres, les conditions d'exploitation et d'entretien de certaines parties du site (théâtre, douves et espaces verts de la cité, ainsi que des espaces à l'intérieur du château)

**Commentaire**

Les conclusions de l'étude pour l'Opération grand site (OGS) de 2003 n'ont pas abouti. L'ensemble des partenaires, Etat et collectivités, a cependant décidé de relancer une nouvelle procédure en confiant en janvier dernier l'étude OGS à un nouveau prestataire. Une première restitution a été faite au comité de pilotage de l'OGS en mai 2013 et ce travail reste en cours.

**4.3.2 - Documents pour la gestion**

**4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?**

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

**4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?**

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

**4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?**

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

**4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?**

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

**4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Aucune

**4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un**



**rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

**4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

**Aucune population autochtone ou traditionnelle** ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

**4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?**

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation****4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique****4.4. Ressources financières et humaines****4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	
Gouvernemental (national / fédéral)	70%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	
Gouvernemental (Local / municipal)	10%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	20%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	
Autres subventions	

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)****4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a **un peu d'équipement** et quelques installations mais tout cela **est insuffisant**

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

**4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure****4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Plein temps	75%
Temps partiel	25%

**4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Permanentes	75%
Saisonnnières	25%

**4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)**

Payées	100%
Bénévoles	0%

**4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?**

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

**4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes**

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellente
Education	Excellente
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne

Contrôle (gardiens, police)	Bonne
-----------------------------	-------

#### 4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

#### 4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est **en place et totalement mis en œuvre**; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement et qui prennent la direction dans la gestion

#### 4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

### 4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

#### 4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

#### 4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

#### 4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

#### 4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique Etude archéologique de l'aile et du donjon sud du château comtal de la Cité de Carcassonne par François GUYONNET (2006-2008)

#### 4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

### 4.6. Education, information et sensibilisation

#### 4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

#### 4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Excellente
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Excellente

#### 4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

#### 4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

#### 4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

#### 4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non fournie mais nécessaire
Musée de site	Faible
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

**4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation**

#### 4.7. Gestion des visiteurs

**4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.**

L'année dernière	En baisse
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Faible augmentation

**4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation**

Billets d'entrée et inscriptions
----------------------------------

**4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs**

**4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?**

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des **améliorations pourraient être apportées**

**4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?**

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?**

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue largement à la gestion** du bien du patrimoine mondial

**4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs**

#### 4.8. Suivi

**4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

**4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?**

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

**4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi**

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Absent
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

**4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?**

**Pas de recommandations** appropriées du Comité à mettre en œuvre

**4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial**

**4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi**

#### 4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

**4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)**

cf question 5.2



## 5. Résumé et Conclusions

## 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

## 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>					
<b>3.8.6</b>	<b>Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs</b>	Emprise commerciale de l'espace public dans le site, essentiellement due à des commerces temporaires pendant la haute saison touristique.	Suivi du Service territorial de l'architecture et du patrimoine et de la Ville, réunions mensuelles avec les commerçants. Publication par la Chambre de commerce et d'industrie rappelant les procédures à suivre pour restaurer un commerce, poser des enseignes et occuper le domaine public.	en cours	travail mensuel	Ville Service territorial de l'architecture et du patrimoine Chambre de commerce et d'industrie Relations excellentes entre les acteurs et mutualisation des efforts pour l'amélioration de la gestion. Commerces temporaires (4 mois) rendant difficile un suivi régulier.

## 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

## 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

<b>4.4 Ressources financières et humaines</b>						
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
<b>4.4.6</b>	<b>Il y a un peu d'équipement et quelques installations mais tout cela est insuffisant</b>	- création d'un centre d'accueil et d'information devant la Cité médiévale dans le cadre de l'Opération grand site (OGS) - création d'un accueil et de nouvelles billetteries dans la barbacane du château comtal	- non programmée pour l'accueil - 2015 pour la barbacane	- syndicat mixte de l'OGS et Centre des monuments nationaux - Centre des monuments nationaux	travaux suivis par le STAP et la DRAC	

### 5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

#### 5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

#### 5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

### 5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

#### 5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

La conservation du bien fait l'objet de toute l'attention des services de l'Etat et du Centre des monuments nationaux : - Travaux en cours sur l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire, trois tranches prévues. - Travaux menés depuis 2005 sur les lices. Programmation de travaux pluri-annuelle en concertation avec la Direction régionale des affaires culturelles.

### 6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

#### 6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Pas d'effet
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

#### 6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

meilleure prise en compte de la Cité par la Ville. Meilleure prise de conscience de la valeur de la Cité par les habitants du bourg. amélioration de la qualité du tourisme, du respect porté par les visiteurs au lieu.

#### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Communauté locale
Experts extérieurs

#### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

#### 6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

#### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très faible
Représentant de l'Etat partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

#### 6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

#### 6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle

#### 6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Satisfaisant
Etat partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Aucun

#### 6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

##### • Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 par l'état français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

#### 6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques